

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-

DECRET N° 73-361 du 3 décembre 1973

chargeant le Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité de l'intérim du  
Ministre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du  
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les ser-  
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les  
attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17  
du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

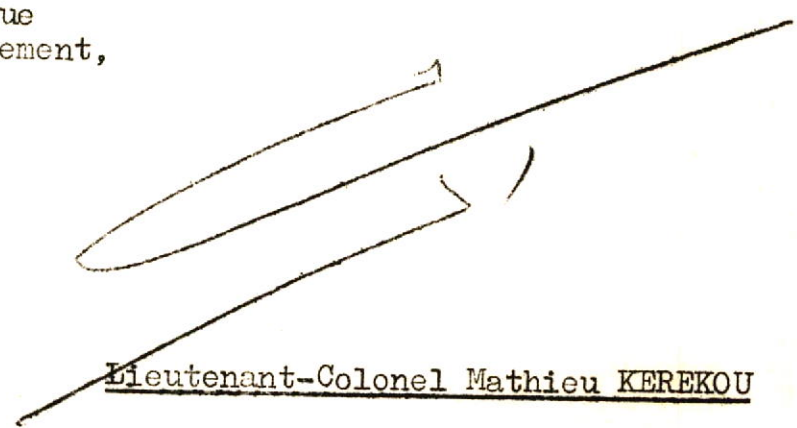
DECRETE :

ARTICLE 1er..- Pour compter du 4 Décembre 1973, le Capitaine Michel AIKPE  
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est chargé de l'intérim du  
Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine  
Janvier ASSOGBA.

ARTICLE 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 décembre 1973

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions :

PR 8 CS 6 Ministères 11 SGG 4 IAA-  
DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 DGP-DGAJL-  
Dtion Stat. 6 SPD 2 JORD 1.- CNR 4